DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



Arrêté instaurant un sens interdit

Code Postal: 83630

Téléphone: 04 94 70 16 23 Télécopie: 04 94 70 18 74 MAIRIE.REGUSSE@wanadoo.fr

Le maire de la commune de Régusse,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du lotissement « Clos San Ferdinand »,

- Vu l'intérêt général,

ARRETE:

- Article 1 Un sens interdit est instauré dans le lotissement « Clos San Ferdinand » à hauteur du n°338.
- **Article 2** Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.
- Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- **Article 4** Le Maire et la police municipale sont chargées chacune en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait Régusse, le 2 juillet 2015

Le Maire

Anne H